



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.01.2013 Bulletin 2013/05

(51) Int Cl.:
B65D 5/42 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12178261.9**

(22) Date de dépôt: **27.07.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Autajon, Gérard**
26200 Montelimar (FR)

(74) Mandataire: **Sarlin, Laure V. et al**
Cabinet Beau de Loménie
51, avenue Jean-Jaurès
BP 7073
69301 Lyon Cedex 07 (FR)

(30) Priorité: **27.07.2011 FR 1156864**

(71) Demandeur: **Finega**
26126 Montelimar (FR)

(54) **Etui d'emballage de produits pharmaceutiques et flanc prédécoupé pour sa réalisation**

(57) La présente invention concerne un étui de conditionnement (**E**), notamment de produits pharmaceutiques, comportant une enveloppe parallélépipédique comprenant une étiquette adhésive (**2**) de maintien d'un

objet plat (**3**) tel qu'une notice d'utilisation, ladite étiquette adhésive (**2**) étant collée, au moins partiellement, sur une surface interne d'un panneau principal (**11**, **18**) de l'enveloppe de l'étui et présentant au moins une ouverture d'insertion de l'objet plat (**3**).

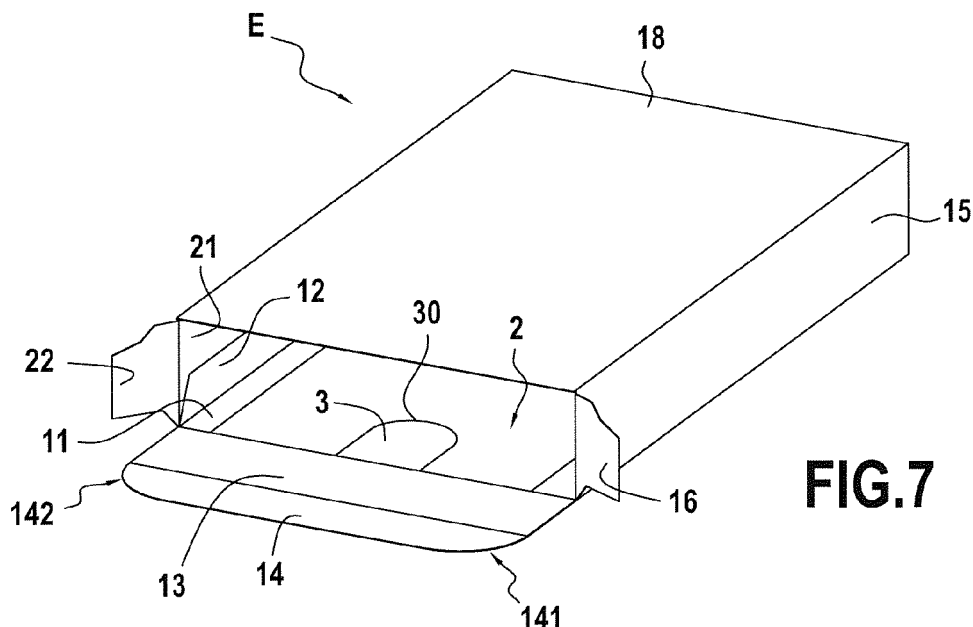


FIG.7

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine technique des emballages pour le conditionnement de produits avec une notice d'utilisation. A ce titre, la présente invention s'adresse principalement au conditionnement de produits médicamenteux.

[0002] Plus particulièrement, l'invention concerne un étui de conditionnement de produits comportant des moyens de mise en place automatisée et de maintien d'une notice d'utilisation, le cas échéant pliée, avant mise en forme de l'étui et conditionnement du produit à conditionner.

[0003] Dans le domaine de l'invention, on connaît déjà depuis très longtemps pour le conditionnement de produits médicamenteux des étuis de conditionnement de forme sensiblement parallélépipédique comportant une enveloppe périphérique composée de quatre panneaux parallèles deux à deux et liés entre eux le long d'arêtes longitudinales. Des quatre panneaux formant l'enveloppe de l'étui, deux forment des panneaux principaux, solidaires chacun à une extrémité longitudinale opposée pour l'un et l'autre d'un rabat d'ouverture et de fermeture de l'enveloppe, rabat lui-même prolongé d'une languette de verrouillage. Deux autres panneaux forment des panneaux de côté, généralement moins larges que les panneaux principaux et prolongés à chacune de leurs extrémités par un rabat de verrouillage destiné à opérer, avec la languette de verrouillage des rabats de fermeture, la fermeture de l'étui de conditionnement.

[0004] Ces étuis sont obtenus par mise en forme et assemblage par collage d'un flanc prédécoupé comportant un volet de collage articulé sur un côté d'un des bords longitudinaux d'un panneau principal le long d'une ligne de pliage, le volet de collage étant plaqué et collé sur une face interne d'un panneau de côté pour opérer la mise en forme de l'enveloppe parallélépipédique des étuis.

[0005] Ces étuis sont assemblés et mis en forme au moment du conditionnement des produits à conditionner, qui sont introduits dans l'étui de façon automatique après la mise en forme de l'étui et l'introduction dans l'étui d'une notice d'utilisation, souvent constituée, dans le cas de conditionnement de médicaments, par un feuillet simple imprimé et plié pour pouvoir être glissé dans l'étui.

[0006] Les étuis et les notices d'utilisation sont à ce jour fournis aux fabricants des produits à conditionner par des fournisseurs distincts. Dans l'industrie pharmaceutique, les fabricants de médicaments sollicitent désormais des fabricants d'étuis de conditionnement la fourniture d'étuis avec les notices d'utilisation incluses pour réduire et les opérations de conditionnement des produits et les risques d'erreur de correspondance entre les notices, les étuis de conditionnement et les produits conditionnés.

[0007] Le but de la présente invention est par conséquent de fournir une nouvelle structure d'étui de conditionnement de produits tels que des produits pharma-

ceutiques qui permette l'insertion de notices d'utilisation directement dans l'étui lors de sa fabrication et son maintien en position lors de la mise en forme des étuis et du conditionnement des produits à conditionner dans les étuis.

[0008] A cette fin, la présente invention propose un étui de conditionnement, du type comportant une enveloppe sensiblement parallélépipédique formée de deux panneaux principaux et deux panneaux de côté parallèles deux à deux et liés perpendiculairement entre eux le long d'arêtes longitudinales. Les panneaux principaux sont prolongés chacun, en une extrémité longitudinale opposée, par un rabat de fermeture articulé suivant une ligne de pliage sur le panneau principal correspondant et solidaire d'une languette de verrouillage articulée sur le rabat de fermeture suivant une ligne de pliage parallèle à la ligne de pliage du rabat de fermeture sur chaque panneau principal. Les panneaux de côté quant à eux sont prolongés en leurs extrémités par un rabat de verrouillage destiné à coopérer avec la languette de verrouillage des rabats de fermeture pour assurer la fermeture de l'enveloppe de l'étui aux extrémités longitudinales de l'enveloppe.

[0009] Selon l'invention, l'étui de conditionnement proposé comporte une étiquette adhésive de maintien d'un objet plat tel qu'une notice d'utilisation, ladite étiquette adhésive étant collée, au moins partiellement, sur une surface interne d'un panneau principal de l'enveloppe de l'étui et présentant au moins une ouverture d'insertion d'un objet plat tel qu'une notice d'utilisation.

[0010] Selon un premier mode de réalisation de l'étui de l'invention, l'étiquette adhésive comporte une pochette comprenant une ouverture d'insertion dudit objet plat orientée parallèlement à l'articulation du rabat de fermeture solidaire du panneau principal portant ladite étiquette adhésive.

[0011] Dans ce mode de réalisation, l'étiquette adhésive est de préférence de forme rectangulaire et formée d'au moins une première couche de matière revêtue sur une face de colle permanente permettant le collage de l'étiquette sur une paroi principale de l'étui et d'au moins une seconde couche liée à la première couche suivant au moins deux côtés de façon à former une dite pochette.

[0012] Dans ce mode de réalisation toujours, lesdites première et seconde couches de matière sont constituées de papier ou d'un film plastique, ou d'un complexe comprenant au moins l'un des deux.

[0013] Selon un second mode de réalisation, l'étiquette adhésive est constituée d'au moins une couche de matière rectangulaire collée à une première extrémité une face interne d'un panneau principal de l'étui et à sa seconde extrémité sur une face interne d'un rabat de fermeture, l'objet plat étant collé sur ladite couche de matière entre celle-ci et la face interne du panneau principal.

[0014] Dans ce mode de réalisation, selon une caractéristique préférée, l'étiquette adhésive comporte à sa première extrémité des encoches pratiquées dans la lar-

geur de l'étiquette pour faciliter un arrachement de ladite étiquette et de l'objet plat collé sur celle-ci.

[0015] Dans ce mode de réalisation toujours, et selon une variante de réalisation, la seconde extrémité de l'étiquette adhésive collée sur le rabat de fermeture comporte au moins une portion non collée ménageant un onglet d'étiquette libre facilitant la préhension de ladite étiquette pour réaliser son arrachement à sa première extrémité.

[0016] Dans ce second mode de réalisation, la couche de matière constituant l'étiquette adhésive est avantageusement constituée de papier ou d'un film plastique ou d'un complexe adhésif comprenant au moins l'une de ces deux matières.

[0017] Enfin, dans les deux modes de réalisation proposés, l'étiquette adhésive peut également comporter une couche de renforcement, parfois appelée « liner », sur laquelle sont collées la ou les couches de matières formant l'étiquette de maintien de l'objet plat, ladite couche de renforcement comportant une surface inférieure de collage sur une face interne d'une paroi principale de l'étui.

[0018] Diverses autres caractéristiques ressortent de la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

[0019] Sur les figures annexées :

- la **figure 1** représente un flanc prédécoupé de carton pour la réalisation d'un étui de conditionnement de produits pharmaceutiques conforme à la présente invention dans une première variante de réalisation ;
- la **figure 2** représente une vue de dessus d'une étiquette adhésive de maintien d'un objet plat tel qu'une notice d'utilisation dans la première variante de réalisation d'un étui de conditionnement de produits pharmaceutiques à partir du flanc prédécoupé de la figure 1 ;
- la **figure 3** représente une vue en coupe longitudinale de l'étiquette adhésive de la figure 2 ;
- la **figure 4** représente un flanc prédécoupé de carton pour la réalisation d'un étui de conditionnement de produits pharmaceutiques conforme à la présente invention dans une seconde variante de réalisation ;
- la **figure 5** représente une vue de dessus d'une étiquette adhésive de maintien d'un objet plat tel qu'une notice d'utilisation dans la seconde variante de réalisation d'un étui de conditionnement de produits pharmaceutiques à partir du flanc prédécoupé de la figure 4 ;
- la **figure 6** représente une vue en coupe longitudinale de l'étiquette adhésive de la figure 5.

[0020] La présente invention propose un nouveau type d'étui de conditionnement réalisé à partir d'un flanc de matière cartonnée prédécoupée notamment adapté au conditionnement de produits pharmaceutiques qui doivent être conditionnés avec une notice d'utilisation dédiée.

[0021] Depuis quelques années, les sociétés pharmaceutiques souhaiteraient recevoir leurs étuis de conditionnement de produits avec la notice d'utilisation directement incluse dans les étuis. Cela leur permettrait de ne plus se soucier d'approvisionner d'un côté les étuis chez un fournisseur et d'un autre côté les notices correspondantes chez un autre fournisseur, ce qui peut être une source d'erreur lors de la réunification avec le produit pharmaceutique.

[0022] A cet effet, la présente invention propose un étui de conditionnement **E** tel que représenté aux figures **7** et **8** obtenus respectivement à partir d'un flanc prédécoupé **10** tel que représenté à la figure **1** et à la figure **4**.

[0023] Les figures **1** à **3** représentent une première variante d'un flanc prédécoupé **10** de matière cartonnée comportant une étiquette adhésive **2** de maintien d'un objet plat **3** tel qu'une notice d'utilisation **4** pour la réalisation d'un étui **E** tel que représenté à la figure **7**, conforme à la présente invention, et la structure particulière de l'étiquette adhésive **2** dans cette variante de réalisation.

[0024] Dans cette première variante de réalisation, le flanc prédécoupé **10**, constitué de matière cartonnée, comporte un premier panneau rectangulaire **11** solidaire suivant une première ligne de pliage **L1** formée sur une longueur dudit premier panneau **11** d'un rabat de collage **12** de même longueur que le premier panneau et de largeur inférieure. Le premier panneau rectangulaire **11** est également solidaire suivant une seconde ligne de pliage **L2** formée sur une largeur à une extrémité du premier panneau d'un premier rabat de fermeture **13**, de forme rectangulaire, lui-même solidaire le long d'une troisième ligne de pliage **L3** parallèle à la seconde ligne de pliage **L2** d'une première languette de verrouillage **14**. Cette languette de verrouillage **14** comporte de préférence à chaque extrémité une découpe en arrondi **141**, **142** et les extrémités de la ligne de pliage **L3** sont découpées sur environ 0,5 à 1 cm. Ces différentes découpes participent à la fonction de verrouillage de la languette **14** comme il sera par la suite décrit.

[0025] Le flanc prédécoupé **10** comporte également un second panneau rectangulaire **15** de même longueur que le premier panneau rectangulaire **11**. Ce second panneau rectangulaire **15** est articulé suivant une quatrième ligne de pliage **L4** parallèle à la première ligne de pliage **L1** sur le premier panneau rectangulaire. Le second panneau rectangulaire **15** comportant à chacune de ces extrémités longitudinales un rabat de verrouillage **16**, **17** articulé sur le second panneau rectangulaire **15** suivant une ligne de pliage dans le prolongement des extrémités du premier panneau rectangulaire **11**. Ces rabats de verrouillage **16**, **17** comportent latéralement des encoches **e1**, **e2** procurées pour participer à la fonction de verrouillage de l'étui de conditionnement une fois le flanc **10** mis en forme, comme il sera décrit par la suite.

[0026] Un troisième panneau rectangulaire **18**, identique au premier panneau rectangulaire **11** est articulé suivant une cinquième ligne de pliage **L5**, parallèle à la pre-

mière ligne de pliage **L1**, sur le second panneau rectangulaire **15**. Comme le premier panneau rectangulaire **11**, le troisième panneau rectangulaire **15** est solidaire suivant une sixième ligne de pliage **L6** formée sur une largeur à une extrémité longitudinale du troisième panneau rectangulaire d'un second rabat de fermeture **19**, de forme rectangulaire, s'étendant dans un sens opposé au premier rabat de fermeture **13** et lui-même solidaire le long d'une septième ligne de pliage **L7** parallèle à la sixième ligne de pliage **L6** d'une seconde languette de verrouillage **20**. Comme la première languette de verrouillage **14**, la languette de verrouillage **20** comporte de préférence à chaque extrémité une découpe en arrondi **201**, **202** et les extrémités de la ligne de pliage **L7** sont découpées sur environ 0,5 à 1 cm.

[0027] Le flanc prédécoupé **10** comporte enfin un quatrième panneau rectangulaire **21** identique au second panneau rectangulaire **15** et articulé suivant une huitième ligne de pliage **L8**, parallèle à la première ligne de pliage **L1**, sur le troisième panneau rectangulaire, le quatrième panneau rectangulaire **21** comportant à chacune de ces extrémités un rabat de verrouillage **22**, **23** articulé sur le quatrième panneau rectangulaire **21** et symétriques par rapport au troisième panneau rectangulaire **15** des rabats de verrouillages **16**, **17**. Les deux rabats de verrouillage **22**, **23** solidaires du quatrième panneau **21** comportent donc eux aussi des encoches latérales **e1**, **e2**.

[0028] Les premier et troisième panneaux rectangulaires **11**, **18** sont destinés à former les panneaux principaux de l'étui de conditionnement de l'invention et les second et quatrième panneaux rectangulaires **15**, **21** étant destinés à former les panneaux de côté dudit étui de conditionnement.

[0029] Le flanc prédécoupé **10** comporte, selon ce premier mode de réalisation, une étiquette adhésive **2** de maintien d'un objet plat **3** tel qu'une notice d'utilisation d'un produit pharmaceutique. Cette étiquette adhésive **2** forme une pochette d'insertion de l'objet plat **3** collée sur la surface interne du premier panneau rectangulaire **11** du flanc prédécoupé **10** et présentant au moins une ouverture **24** d'insertion de l'objet plat **3**, localisée le long de la ligne de pliage **L2** du rabat de fermeture **13**, qui est de préférence située à l'opposé du sens d'insertion du produit pharmaceutique à conditionner dans l'étui une fois constitué.

[0030] Comme représenté sur les figures 2 et 3, l'étiquette adhésive **2** se compose d'une première couche de matière **25**, de papier ou de film plastique, revêtue sur sa face inférieure d'une couche **26** de colle permanente, d'une seconde couche de matière **27**, elle aussi de papier ou de film plastique et qui est collée sur les bords longitudinaux et postérieur de l'étiquette adhésive **2** sur la première couche de matière **25**, ménageant ainsi une pochette interne **28** dans laquelle l'objet plat **3** est inséré par l'ouverture **24**. De préférence, la première couche de matière **26** est collée sur une troisième couche **29** de renforcement, ou « liner », de l'étiquette adhésive **2**, troisième couche **29** de renforcement plus épaisse que

les première et seconde couches **25**, **27** et collée par une colle permanente ou fugitive sur le premier panneau rectangulaire **11**. De préférence, un onglet **30** est découpé dans la seconde couche de matière **27** sensiblement au milieu du rebord de celle-ci côté ouverture **24** pour faciliter la sortie de l'objet plat **3** inséré dans la pochette.

[0031] Le flanc prédécoupé **10** ainsi constitué est livré à plat pour mise en forme et conditionnement des produits pharmaceutiques à conditionner, avec la notice d'utilisation insérée dans l'étiquette adhésive **2**.

[0032] La mise en forme du flanc prédécoupé **10** se fait de façon particulièrement simple en repliant les premier, second, troisième et quatrième panneaux rectangulaires **11**, **15**, **18**, **21** à angles droits les uns par rapport aux autres autour des lignes de pliage **L1**, **L4**, **L5**, **L8** et collage du quatrième panneau rectangulaire **21** sur du rabat de collage **12**, puis repliement des rabats de verrouillage **16**, **17**, **22**, **23** et fermeture des rabats de fermeture **13**, **19** par-dessus les rabats de verrouillage **16**, **17**, **22**, **23** et insertion des languettes de verrouillage **14**, **20** par glissement des arrondis **141**, **142**, **201**, **202** dans les encoches **e2** des rabats de verrouillage **16**, **17**, **22**, **23** pour fermer l'étui de conditionnement qui acquiert alors une forme de parallélépipède rectangle, très commune d'étui de conditionnement de produits pharmaceutiques. On obtient ainsi un étui de conditionnement **E** tel que représenté à la figure 7.

[0033] Selon une seconde variante de réalisation, l'étui de conditionnement de l'invention peut également être obtenu à partir d'un flanc prédécoupé **10** comportant une étiquette adhésive **40** qui est constituée différemment de l'étiquette **2** du flanc **10** de la figure 1, étiquette **40** représentée en détail aux figures 5 et 6. Sur la figure 4, les éléments du flanc prédécoupé **10** identiques à ceux du flanc **10** de la figure 1 portent les mêmes références numériques.

[0034] Dans cette seconde forme de réalisation, l'étiquette **40** est constituée d'au moins une couche de matière **41** rectangulaire collée à une première extrémité **41a** sur la face interne du premier panneau rectangulaire **11** du flanc **10** et à sa seconde extrémité **41b** sur une face interne du rabat de fermeture **13**. Les bords longitudinaux **41c**, **41d** eux ne sont pas collés sur le panneau rectangulaire **11** et rabat **13**, ménageant ainsi une ouverture **45** de rangement de l'objet **3** sous la couche de matière **41**. La couche de matière **41** est recouverte sur sa face interne de colle fugitive et l'objet plat **3** est collé sur cette face interne, celle-ci et la face interne du panneau rectangulaire **11**. Pour faciliter le retrait de l'objet **3** de l'étui de conditionnement une fois le flanc **10** mise en forme comme précédemment indiqué, l'étiquette adhésive **40** comporte à la première extrémité **41a** de la couche de matière **41** des encoches **42** pratiquées dans la largeur de l'étiquette **40** pour faciliter un arrachement de ladite étiquette **40** et de l'objet plat **3** collé sur celle-ci. La seconde extrémité **41b** de la couche de matière **41** de l'étiquette adhésive **40** collée sur le rabat de fermeture **13** comporte au moins une portion **43** non collée ména-

geant un onglet **44** d'étiquette libre facilitant la préhension de ladite étiquette **40** pour réaliser son arrachement le long des encoches **42** à sa première extrémité **41a**.

[0035] Dans ce second mode de réalisation, la couche de matière **41** constituant l'étiquette adhésive **40** est avantageusement constituée de papier ou d'un film plastique ou d'un complexe adhésif comprenant au moins l'une de ces deux matières. Cette couche de matière peut être collée aux extrémités **41a**, **41b** sur un liner **46** de renforcement comme représenté sur les figures **5** et **6**.

[0036] L'étiquette **40** fabriquée selon cette forme de réalisation ci-dessus doit être collée à l'intérieur du flanc prédécoupé **10** lorsque celui-ci est encore à plat. Les dimensions de l'étiquette sont telles que l'onglet **44** soulevable de l'étiquette **40** doit dépasser la face intérieure sur le rabat de fermeture **13** de quelques millimètres (1).

[0037] L'onglet **44** non collé facilite la préhension de l'étiquette **40** par l'utilisateur final qui n'a qu'à saisir l'onglet **44** pour arracher l'étiquette **40** avec l'objet plat **3** constitué par une notice d'utilisation d'un produit pharmaceutique par exemple, collé sur la couche **41** mais pas au flanc **10**.

[0038] Le flanc prédécoupé **10** dans ce second mode de réalisation est mis en forme exactement de la même façon qu'exposé précédemment pour le flanc **10** de la figure **1** pour obtenir un étui de conditionnement **E** tel que représenté à la figure **8**. L'invention propose donc un étui de conditionnement **E**, notamment de produit pharmaceutique, à partir d'un flanc prédécoupé **10** équipé d'une étiquette adhésive **2**, **40** permettant la mise en place et le maintien d'un objet plat **3** tel qu'une notice d'utilisation du produit pharmaceutique conditionné dès la réalisation du flanc prédécoupé **10**.

[0039] Cet étui de conditionnement comporte, de façon classique, une enveloppe parallélépipédique formée de deux panneaux rectangulaires principaux **11**, **18** et deux panneaux de côté **15**, **21** parallèles deux à deux et liés perpendiculairement entre eux le long d'arêtes longitudinales définies par les lignes de pliages **L1**, **L4**, **L5**, **L8** du flanc prédécoupé **10**. Les panneaux principaux sont prolongés chacun, en une extrémité longitudinale opposée, par un rabat de fermeture **13**, **19** articulé suivant une ligne de pliage sur le panneau principal **11**, **18** correspondant et solidaire d'une languette de verrouillage **14**, **20** articulée sur le rabat de fermeture suivant une ligne de pliage parallèle à la ligne de pliage du rabat de fermeture sur chaque panneau principal. Les panneaux de côté quant à eux sont prolongés en leurs extrémités par un rabat de verrouillage **16**, **17**, **22**, **23** destiné à coopérer avec la languette de verrouillage **14**, **20** des rabats de fermeture **13**, **19** pour assurer la fermeture de l'enveloppe de l'étui **E** aux extrémités longitudinales de l'enveloppe.

[0040] Selon l'invention, l'étui de conditionnement **E** proposé comporte une étiquette adhésive **2**, **40** de maintien d'un objet plat **3** tel qu'une notice d'utilisation, ladite étiquette adhésive **2**, **40** étant collée, au moins partiellement, sur une surface interne d'un panneau principal de

l'étui **E** et présentant au moins une ouverture **24**, **45** d'insertion d'une notice d'utilisation formant l'objet plat dès la réalisation du flanc prédécoupé **10** pour faciliter le conditionnement final des produits et de leur notice d'utilisation.

Revendications

1. Etui de conditionnement (**E**), notamment de produits pharmaceutiques, comportant une enveloppe parallélépipédique comprenant :

a. deux panneaux principaux (**11**, **18**) et deux panneaux de côté (**15**, **21**) parallèles deux à deux et liés perpendiculairement entre eux le long d'arêtes longitudinales,

b. deux rabats de fermeture (**13**, **20**) articulés chacun suivant une ligne de pliage perpendiculaire aux arêtes longitudinales en une extrémité opposée des panneaux principaux (**11**, **18**) et

c. des languettes de verrouillage (**14**, **20**) articulées chacune sur un rabat de fermeture suivant une ligne de pliage parallèle à la ligne de pliage du rabat de fermeture sur un panneau principal et

d. un rabat de verrouillage (**16**, **17**, **22**, **23**) articulé suivant une ligne de pliage à chaque extrémité des panneaux de côté et destiné à coopérer avec une languette de verrouillage pour assurer la fermeture de l'enveloppe de l'étui en deux extrémités longitudinales,

caractérisé en ce qu'il comporte une étiquette adhésive (**2**, **40**) de maintien d'un objet plat (**3**) tel qu'une notice d'utilisation, ladite étiquette adhésive (**2**, **40**) étant collée, au moins partiellement, sur une surface interne d'un panneau principal (**11**, **18**) de l'enveloppe de l'étui et présentant au moins une ouverture d'insertion (**24**, **45**) de l'objet plat (**3**).

2. Etui de conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'étiquette adhésive comporte une pochette comprenant une ouverture d'insertion dudit objet plat orientée parallèlement à l'articulation du rabat de fermeture solidaire du panneau principal portant ladite étiquette adhésive.

3. Etui de conditionnement selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'étiquette adhésive est de forme rectangulaire et formée d'au moins une première couche de matière revêtue sur une face de colle permanente permettant le collage de l'étiquette sur une paroi principale de l'étui et d'au moins une seconde couche liée à la première couche suivant au moins deux côtés de façon à former une dite pochette.

4. Etui de conditionnement selon l'une des revendications 2 ou 3, **caractérisé en ce que** lesdites première et seconde couches de matière sont constituées de papier ou d'un film plastique, ou d'un complexe comprenant au moins l'un des deux. 5
5. Etui de conditionnement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'étiquette adhésive est constituée d'au moins une couche de matière rectangulaire collée à une première extrémité, une face interne d'un panneau principal de l'étui et à sa seconde extrémité sur une face interne d'un rabat de fermeture, l'objet plat étant collé sur ladite couche de matière entre celle-ci et la face interne du panneau principal. 10 15
6. Etui de conditionnement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** l'étiquette adhésive comporte à sa première extrémité des encoches pratiquées dans la largeur de l'étiquette pour faciliter un arrachement de ladite étiquette et de l'objet plat collé sur celle-ci. 20
7. Etui de conditionnement selon la revendication 5 ou 6, **caractérisé en ce que** la seconde extrémité de l'étiquette adhésive collée sur le rabat de fermeture comporte au moins une portion non collée ménageant un onglet d'étiquette libre facilitant la préhension de ladite étiquette pour réaliser son arrachement à sa première extrémité. 25 30
8. Etui de conditionnement selon l'une des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** la couche de matière constituant l'étiquette adhésive est avantageusement constituée de papier ou d'un film plastique ou d'un complexe adhésif comprenant au moins l'une de ces deux matières. 35
9. Etui de conditionnement selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** l'étiquette adhésive comporte une couche de renforcement sur laquelle sont collées la ou les couches de matières formant l'étiquette adhésive de maintien de l'objet plat, ladite couche de renforcement comportant une surface inférieure de collage sur une face interne d'une paroi principale de l'étui. 40 45
10. Flanc prédécoupé (10) de matière cartonnée pour la réalisation d'un étui de conditionnement selon l'une des revendications 1 à 9, comportant : 50
 - a. Un premier panneau rectangulaire (11) solidaire suivant une première ligne de pliage (L1) formée sur une longueur dudit premier panneau d'un rabat de collage (12) de même longueur que le premier panneau et de largeur inférieure et solidaire suivant une seconde ligne de pliage (L2) formée sur une largeur à une extrémité du

premier panneau d'un premier rabat de fermeture (13), de forme rectangulaire, lui-même solidaire le long d'une troisième ligne de pliage (L3) parallèle à la seconde ligne de pliage d'une première languette de verrouillage (14), et

b. Un second panneau rectangulaire (15) de même longueur que le premier panneau rectangulaire (11) et articulé suivant une quatrième ligne de pliage (L4) parallèle à la première sur le premier panneau rectangulaire (11), le second panneau rectangulaire comportant à chacune de ces extrémités un rabat de verrouillage (16, 17) articulé sur le second panneau, et

c. Un troisième panneau rectangulaire (18) identique au premier panneau rectangulaire (11) et articulé suivant une cinquième ligne de pliage (L5) parallèle à la première sur le second panneau rectangulaire (15), le troisième panneau rectangulaire étant solidaire suivant une sixième ligne de pliage (L6) formée sur une largeur à une extrémité du troisième panneau rectangulaire d'un second rabat de fermeture (19), de forme rectangulaire, s'étendant dans un sens opposé au premier rabat de fermeture (13) à une extrémité du premier panneau rectangulaire et lui-même solidaire le long d'une septième ligne de pliage (L7) parallèle à la sixième ligne de pliage d'une seconde languette de verrouillage (20), et

d. Un quatrième panneau rectangulaire (21) identique au second panneau rectangulaire (15) et articulé suivant une huitième ligne de pliage (L8) parallèle à la première sur le troisième panneau rectangulaire (18), le quatrième panneau rectangulaire comportant à chacune de ces extrémités un rabat de verrouillage (22, 23) articulé sur le quatrième panneau,

e. Les premier et troisième panneaux rectangulaires (11, 18) étant destinés à former les panneaux principaux de l'étui de conditionnement (E) et les second et quatrième panneaux rectangulaires (15, 21) étant destinés à former les panneaux de côté de l'étui de conditionnement (E), et

f. Une étiquette adhésive (2, 40) de maintien d'un objet plat (3) tel qu'une notice d'utilisation étant collée, au moins partiellement, sur une surface interne du premier panneau rectangulaire (11) du flanc prédécoupé et présentant au moins une ouverture d'insertion (24, 45) de l'objet plat.

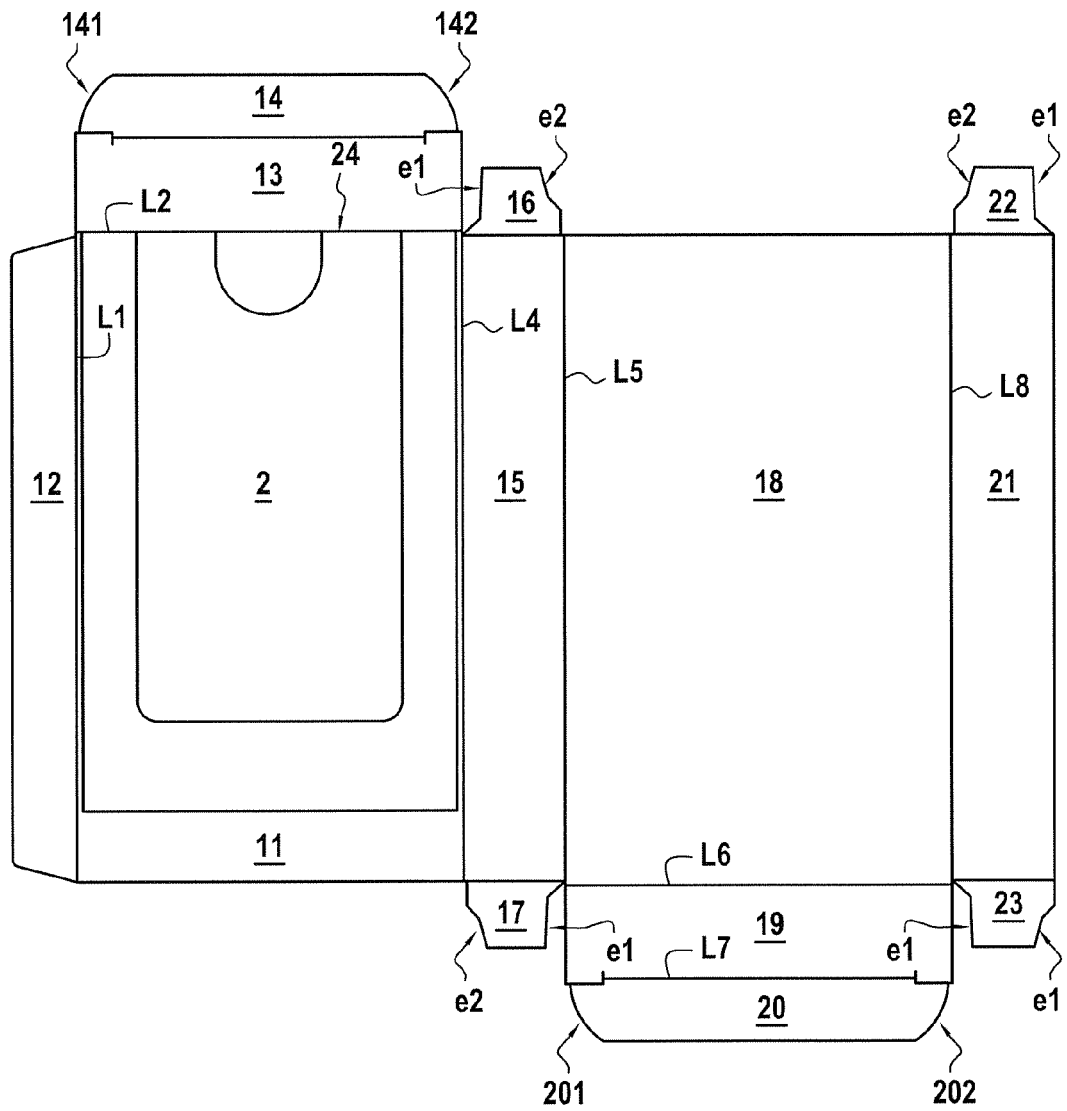


FIG.1

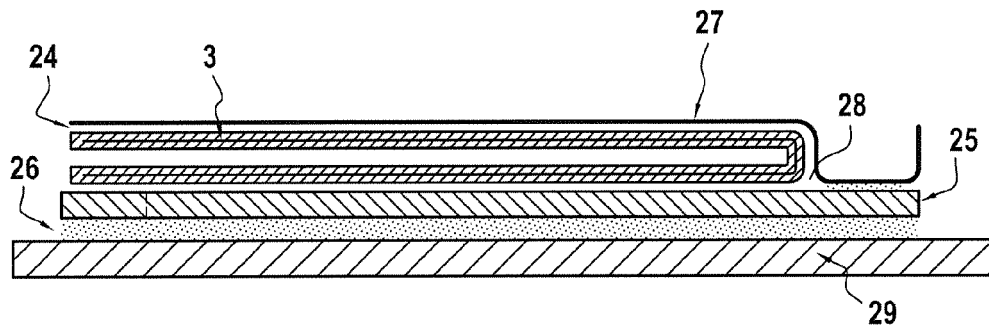


FIG. 3

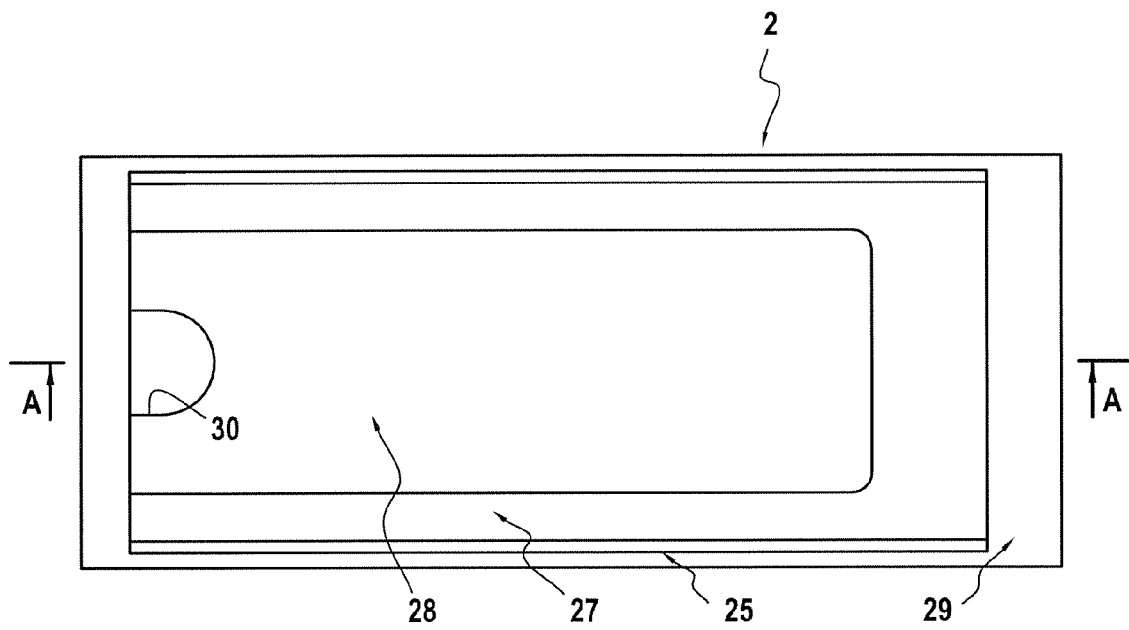


FIG. 2

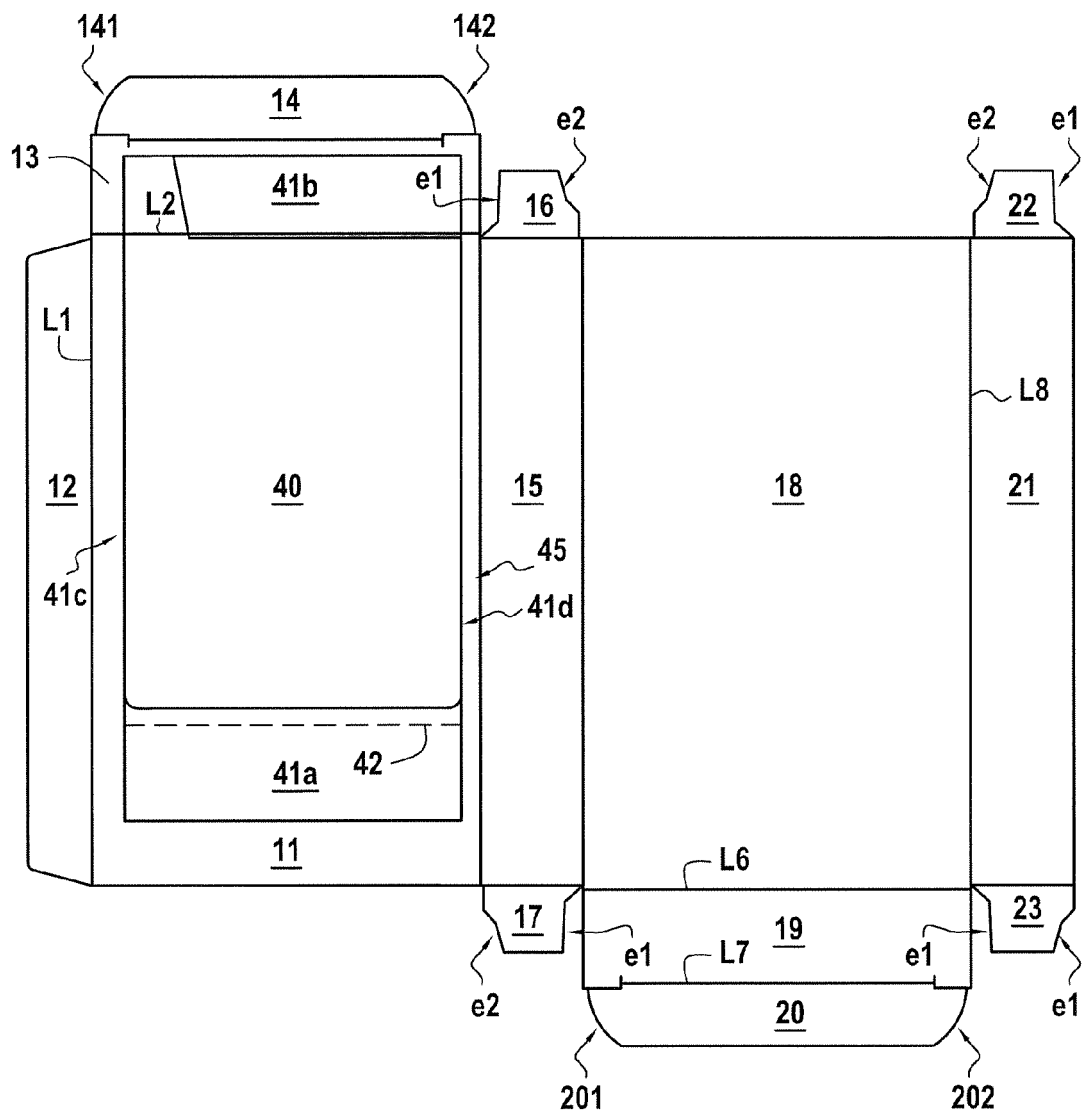


FIG.4

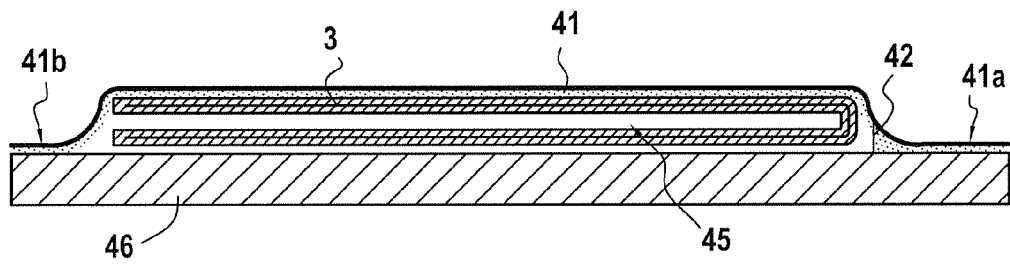


FIG.6

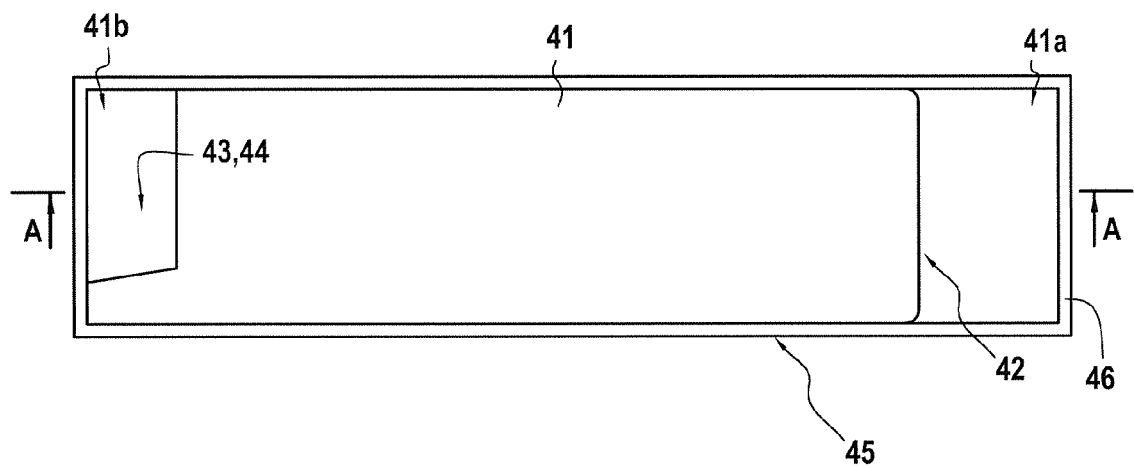
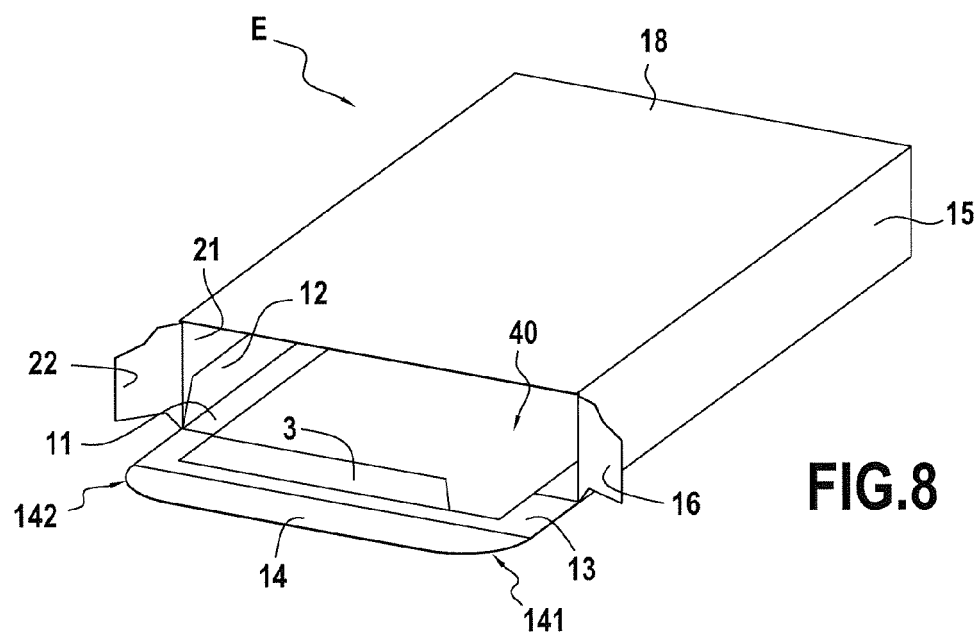
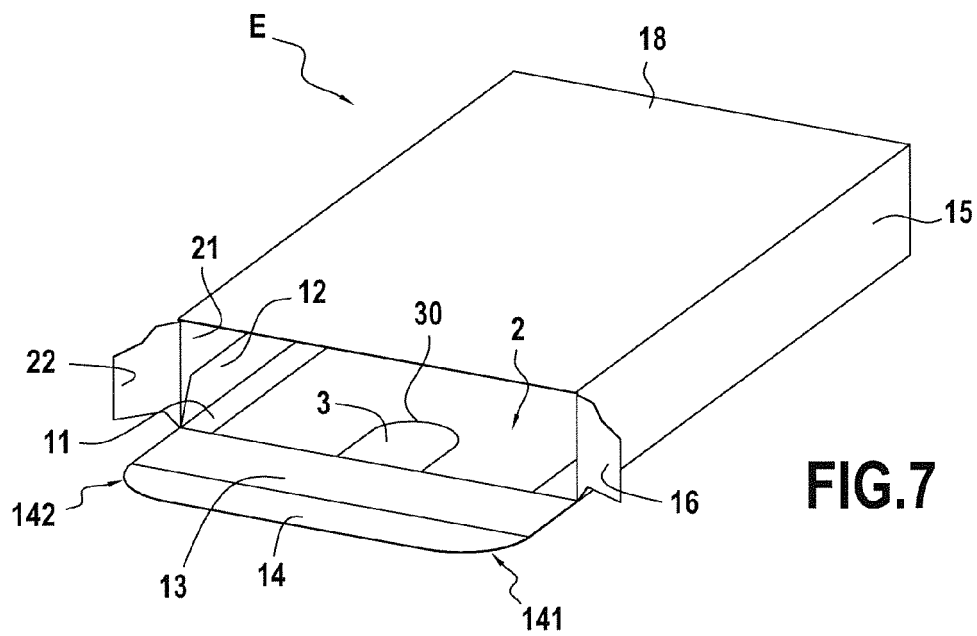


FIG.5





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 17 8261

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 714 823 A1 (RAGOT PHILIPPE [FR]; COLIN MARIE JOSE) 13 juillet 1995 (1995-07-13) * page 1, ligne 19-27; figures 1-5 *	1-4,9,10	INV. B65D5/42
X	EP 1 394 056 A2 (FALLER KG AUGUST [DE]) 3 mars 2004 (2004-03-03) * colonne 2, ligne 7-35; figures 1-2 *	1,5,8,10	
X	GB 2 277 077 A (P & I PRINTING [AU]) 19 octobre 1994 (1994-10-19) * page 3, ligne 22 - page 4, ligne 36; figures 1-7 *	1,2,5,6,10	
X	DE 20 2006 014456 U1 (DINGES KLAUS [DE]) 16 novembre 2006 (2006-11-16) * revendication 1; figures A-M *	1-4,9,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 6 novembre 2012	Examineur Grondin, David
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 17 8261

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-11-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2714823 A1	13-07-1995	AUCUN	
EP 1394056 A2	03-03-2004	DE 20212229 U1 EP 1394056 A2	17-10-2002 03-03-2004
GB 2277077 A	19-10-1994	AU 5190593 A GB 2277077 A	22-09-1994 19-10-1994
DE 202006014456 U1	16-11-2006	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82